

Montgauch, 09

L'eau potable est en crise à votre adresse.

Situation au 4 septembre 2026

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires. Interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Détails des restrictions

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

Arrosage des jardins potagers (y compris serres non-agricoles)

Interdit tous les jours de 8h à 20h et de 24h à 4h

Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins agrément, espaces verts, golfs particuliers

Interdiction totale

Arrosage des plantations d'arbre de moins de 3 ans

Interdit, sauf de 20h00 à 8h00 du lundi au mardi et du jeudi au vendredi. Interdiction totale en cas de pénurie d'eau potable.

Arrosage des terrains de sport dont aires et centres équestres, hippodromes, circuits motocross et VTT

- Interdiction totale - Terrains de sport d'enjeu national ou international : interdiction sauf de 20h00 à 8h00 du lundi au mardi et du jeudi au vendredi, interdiction totale en cas de pénurie d'eau potable